



Un manifeste pour les pédagogues



Le *Manifeste pour les pédagogues* publié par Michel Fabre, Daniel Hameline, Jean Houssaye et Michel Soëtard, tous professeurs en sciences de l'éducation, n'est pas écrit pour sauver la pédagogie, mais pour demander qu'elle soit admise et respectée dans le cadre de la recherche en éducation et dans celui de la formation des maîtres. Ils réclament ainsi que la pédagogie, en tant que théorie pratique, soit reconnue comme ayant sa place dans la recherche en éducation. Y compris dans la recherche universitaire. Leur manifeste (présenté ci-dessous) est accompagné de quatre textes finalisés par un même enjeu: manifester la nature, le sens et l'urgence de la pédagogie. Jean Houssaye dénonce le fait que les praticiens au cours de l'histoire se sont vu ravir le droit et la légitimité d'élaborer le savoir pédagogique. Il ne mâche pas ses mots lorsqu'il avance que «la science de l'éducation puis les sciences de l'édu-

cation se sont constituées sur le meurtre de la pédagogie». Pour Michel Soëtard, le savoir pédagogique naît ainsi du refus de l'éducateur-chercheur d'être dans son action, comme l'avait dit Pestalozzi, une «bête de la tête», ou une «bête du cœur», ou une «bête de la main». «L'homme se fait homme au point de rencontre de ces trois dimensions», rappelle Soëtard. Daniel Hameline rappelle que dès que l'explication et les prescriptions éducatives deviennent monologiques, le pédagogisme se met à remplacer la pédagogie et Michel Fabre encourage à distinguer savoir scientifique et savoir pédagogique, en acceptant leur dualisme. Ce *Manifeste pour les pédagogues* est à afficher par ceux qui éprouvent aujourd'hui le besoin de défendre la légitimité de la pédagogie. ●

J. Houssaye, M. Soëtard, D. Hameline, M. Fabre, *Manifeste pour les pédagogues*. Paris ESF. Coll. Pratiques et enjeux pédagogiques.

Manifeste pour les pédagogues

Nous considérons que:

- la pédagogie est légitime;
- la pédagogie est un savoir légitime;
- la pédagogie produit des savoirs légitimes et historiquement légitimés;
- la pédagogie produit des savoirs spécifiques;
- la formation pédagogique est légitime;
- la formation pédagogique est spécifique;
- la formation pédagogique est à construire autour de ces savoirs légitimes et spécifiques;
- la formation pédagogique est à construire par les pédagogues;
- les savoirs pédagogiques se construisent à l'articulation d'actions réalisées, de conceptions scientifiques et didactiques, de convictions normatives et de visées philosophiques;
- les savoirs pédagogiques sont construits par les pédagogues;
- les savoirs pédagogiques s'inscrivent dans une tradition de pédagogues (Socrate, Comenius, Pestalozzi, Dewey, Oury, etc.);
- les savoirs pédagogiques de cette tradition sont aussi légitimes que les savoirs sur l'éducation construits par les philosophes et les scientifiques de l'éducation (Platon, Rousseau, Durkheim, Piaget, etc.);
- les savoirs pédagogiques ne peuvent être confondus avec les savoirs disciplinaires;
- les savoirs pédagogiques ne peuvent être confondus avec les savoirs sur l'éducation, sur l'enseignement et sur la pédagogie;
- les savoirs pédagogiques ne sauraient se réduire aux savoirs didactiques, mais ils doivent s'articuler sur eux;
- la pédagogie n'exclut pas les autres savoirs mais elle les articule dans la formation;
- nul ne peut se dire pédagogue s'il n'accepte pas de théoriser ses pratiques et de les proposer à la discussion;
- les savoirs pédagogiques sont eux aussi habilités à générer des savoirs sur la pédagogie, l'éducation et l'humanité. La pédagogie est porteuse d'une approche spécifique de l'homme et de son devenir;
- pour la formation pédagogique, seuls les pédagogues sont aptes à articuler les savoirs pédagogiques avec les savoirs disciplinaires et avec les savoirs sur l'éducation, l'enseignement et la pédagogie;
- pour la formation pédagogique, seuls les pédagogues peuvent assurer l'articulation de ces savoirs parce que c'est ce dont ils témoignent dans leur pratique professionnelle;
- la formation pédagogique doit être assurée par les pédagogues tant que leur légitimité de formateurs est maintenue par leur légitimité de pédagogues;
- la formation pédagogique suppose l'instauration, le respect et la reconnaissance d'un espace institutionnel autonome et spécifique qui ne soit soumis ni aux savoirs disciplinaires ou didactiques ni aux savoirs sur l'éducation, l'enseignement et la pédagogie.

Michel Fabre, Sciences de l'éducation, Université de Nantes
Daniel Hameline, Sciences de l'éducation, Université de Genève
Jean Houssaye, Sciences de l'éducation, Université de Rouen
Michel Soëtard, Sciences de l'éducation, UCO à Angers
Paris 2002